



Un numéro d'identification est gravé sur le vélo.

© Claire Marquis

Contre le vol : le marquage

Obligatoire pour tous les vélos achetés après le 1^{er} janvier 2021, le marquage consiste à faire apposer un numéro d'identification sur chaque vélo. Le numéro, gravé dans le cadre, est ensuite enregistré dans une base de données nationale appelée Bicycode. Accessible aux services de police, cette base permet de retrouver le propriétaire d'un vélo volé.

Il est possible de faire graver son vélo à Cap sur le vélo (au pôle d'échange de la gare multimodale). Pour cela, il suffit de prendre rendez-vous et de se munir de la facture d'achat. L'opération dure moins de 15 minutes et coûte 5 €.

Rens. au 05 49 52 36 36